

D.2019.02.06.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 06 Février 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES
7.3 – Doublement Capacité de la Ligne A – Garage Atelier de Basso Cambo : Approbation de l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13101 M « Electricité Courants forts et faibles » conclu avec l'entreprise ENGIE INÉO

L'an deux mille dix-neuf, le six février à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X	M. Del Borrello (a/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X	M. Briand (a/c du point 1.5)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X (M. Grass)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline	X		X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)
SUAUD Thierry		X (Mme Rouchon) jusqu'au point 1.4, y compris point 1.7	X (a assisté au débat du point 1.7 et départ a/c du débat du point 1.5)

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190213-20190206-7-3D-DE
Date de télétransmission : 13/02/2019
Date de réception préfecture : 13/02/2019

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.07.05.6.8 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé Tisséo Ingénierie à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 7 « Electricité Courants forts et faibles » relatif à la réalisation des aménagements de l'atelier de Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2017 13101 M, d'un montant de 124.975,93€ HT, a été notifié à l'entreprise Engie Inéo, le 25 juillet 2017, pour une durée de 19 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer des prestations au marché initial.

2° - Présentation de l'avenant

Les prestations suivantes sont ajoutées au marché initial :

- **Reprise alimentation de la climatisation du vestiaire local garage**

Dans le garage, le local vestiaire comporte une climatisation qui était alimentée sur un coffret provisoire de bungalow. La dépose de ces derniers a imposé de reprendre cette alimentation.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 409,89 € HT.

- **Mise en place de 2 détecteurs de fumée laser**

L'extension du garage a été divisée en cinq cantons de désenfumage. Pour la détection incendie, le marché initial prévoyait la mise en place de trois détecteurs de fumée laser dont le faisceau devait traverser les écrans de cantonnement.

Cette conception n'était pas cohérente dans la mesure où les réservations qu'elle imposait sur les écrans de cantonnement, les rendaient impropres à leur destination. Au vu de ce constat, il s'est avéré nécessaire de rajouter deux détecteurs de fumée.

Ce complément fait l'objet d'une plus-value de 3.303,54 € HT.

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial :	124.975,93 € HT
Montant du présent avenant :	<u>+3.713,43 € HT</u>
Nouveau montant du marché :	128.689.36 € HT

Au regard du montant initial du marché de 124.975,93 € HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une augmentation de 3.713,43 € HT, correspond à une augmentation de 2,97% par rapport au montant initial du marché précité.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13101 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13101 M conclu avec l'entreprise ENGIE INÉO pour un montant de 3.713,43 € HT.

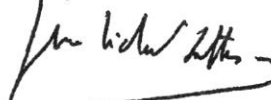
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

Extension du garage métro Basso Cambo Lot 07 : Electricité Courants forts et faibles

AVENANT N° 1

Marche N° 52M 2017 13101 M

Titulaire : ENGIE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20190213_20190206-7-3D-
DE
Date de télétransmission : 13/02/2019
Date de réception préf : 13/02/2019



Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet d'ajouter des prestations au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 07 est complété par les éléments suivants :

- **Reprise alimentation de la climatisation du vestiaire local garage**
Montant total : 409.89 €HT
- **Mise en place de 2 détecteurs laser de fumée**
Montant total : 3 303.54 €HT

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 3 713.43 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 128 689.36€ HT soit une augmentation de + 2.97 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

TISSEO Ingénierie

Philippe BUCHBERGER
Directeur